



1111681801

DATE DEPOT : 2011-12-14

NUMERO DE DEPOT : 2011R117151

N° GESTION : 2007B24063

N° SIREN : 501106520

DENOMINATION : WEBEDIA

ADRESSE : 4 r Léon Jost 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/13

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

RK 13/12/11 (v)

WEBEDIA Société par actions simplifiée
Société par actions simplifiée au capital de 115 560 Euros
4, rue Léon Joste
75017 Paris
RCS Paris n° 501 106 520

07/12/2011

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

14 DEC. 2011

N° DE DÉPOT

117151

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS A
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21
DECEMBRE 2011**

(1ère RESOLUTION)

Apport des actions de la société PureStyle SAS
par la société FBD Holding

Damien Vercollier

5, rue Alfred de Vigny
75008 PARIS

Membre de la compagnie régionale de
Paris

Serge Anouchian

15, bis rue Jean Baptiste Pigalle
75009 PARIS

Membre de la compagnie régionale de
Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 10 octobre 2011 concernant l'apport en nature des titres de la société Purestyle SAS par la société civile FBD Holding à la société WEBEDIA SAS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par les représentants des sociétés concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée éventuellement de la prime d'apport.

A aucun moment nous ne nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Notre rapport comprendra les chapitres suivants :

- 1. Présentation de l'opération**
- 2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport**
- 3. Conclusion**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Aux termes du projet de traité d'apport signé du 13 décembre 2011, la société civile FBD Holding apporte 43 700 actions ordinaires représentant 25% des droits de vote et du capital de la société Purestyle SAS à la société Webedia SAS. Webedia SAS détient au jour de l'opération 131 100 actions de Purestyle SAS représentant 75% des droits de vote et du capital.

La société apporteuse - FDB Holding et la société bénéficiaire de l'apport - Webedia SAS ne sont pas sous contrôle commun préalablement à l'opération. Les actions émises par Webedia au profit de la société apporteuse FBD Holding ne conféreront pas à cette dernière le contrôle de Webedia.

En conséquence, et conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2004-01 du 4 mai 2004, l'apport est valorisé à sa valeur réelle.

Selon le projet de traité d'apport du 13 décembre 2011, la valeur réelle des titres apportés s'élève à 1 010 528 euros.

L'apport sera rémunéré par l'attribution à la société civile FBD Holding de 7 360 actions ordinaires de 137,3 euros prime d'apport incluse, à créer avec jouissance au jour de la réalisation de l'apport par la société Webedia SAS. Le capital social de la société Webedia SAS sera ainsi porté de 126 484 euros à 133 846 euros et la prime d'apport s'élèvera à 1 003 166 euros.

Le projet de traité d'apport n'expose pas les motifs de l'opération d'apport. Nous comprenons de la Direction générale de Webedia que le reclassement de la participation de FBD Holding dans Purestyle au sein de Webedia s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une opération d'ouverture du capital de Webedia à l'actionnaire minoritaire de Purestyle SAS.

La réalisation définitive de l'apport et de l'augmentation de capital corrélative est soumise à l'approbation de l'apport et de son évaluation par décision des associés de Webedia SAS.

A défaut de réalisation de ces conditions au plus tard le 31 janvier 2012, le traité d'apport sera caduc de plein droit, sans indemnité de part et d'autre.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Les diligences mises en œuvre relèvent de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

2.1. Vérifications effectuées

Les travaux et analyses auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

- (a) Nous nous sommes entretenus avec les représentants des parties prenantes à l'opération afin d'appréhender l'opération envisagée ainsi que son contexte, et analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe.
- (b) Nous avons effectué une revue du projet de traité d'apport signé en date du 13 décembre 2011 et collecté les éléments complémentaires à son analyse.
En particulier, nous avons demandé et obtenu une analyse prospective de l'Ebitda par activités – e-shopping et revenus des annonceurs.
- (c) Nous avons vérifié la propriété des titres de participation apportés.
- (d) Nous avons pris connaissance des éléments juridiques des sociétés, notamment les statuts et les procès verbaux de décisions de la société.
- (e) Nous avons pris connaissance des derniers comptes annuels de Purestyle SAS ainsi que du rapport de son Commissaire aux comptes. Nous avons également revu une situation comptable intermédiaire établie au 31 août 2011. Cette situation intermédiaire n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'examen limité de la part du Commissaire aux comptes.
Par ailleurs, nous avons pris connaissance des données de gestion issues du reporting interne réalisé au niveau de Webedia isolant en particulier l'activité de commerce électronique propre à la société Purestyle. Ces données sont réelles au 31 octobre 2011 et budgétaires pour les mois de novembre et décembre 2011.
- (f) Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue pour les apports telle qu'elle est décrite en annexe 2.2 du traité d'apport ; en particulier, nous nous sommes assurés du caractère vraisemblable du chiffre d'affaires et de l'EBITDA retenu pour la

valorisation, et nous avons corroboré le taux d'actualisation retenu par rapport aux données sectorielles que nous avons collectées à partir d'autres sources.

- (g) Nous avons obtenu une lettre du dirigeant opérationnel de la société Purestyle SAS confirmant qu'à ce jour, il n'avait pas connaissance d'évènements qui pouvaient remettre en cause de manière significative la valeur l'apport envisagé.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

- Appréciation de la méthode de valorisation retenue

En application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2004-01, l'apport est valorisé à sa valeur réelle à la date de réalisation de l'opération.

Nous n'avons pas d'observation sur la méthode de valorisation retenue dans la mesure où FBD Holding – société apporteuse et Webedia SAS – société bénéficiaire des apports ne sont pas des entités sous contrôle commun au moment de la réalisation de l'apport et où la société apporteuse ne prend pas le contrôle de la société bénéficiaire des apports à l'issue de l'opération.

- Appréciation de la valeur réelle des titres apportés

L'approche de la valeur réelle de Purestyle SAS s'est faite sur la base d'une évaluation par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

Le peu de sociétés comparables sur le marché du e-shopping et le caractère faiblement capitalistique de l'activité réduisent les possibilités d'une approche multicritères fondée notamment sur des méthodes analogiques ou sur l'actif net réévalué.

Nous avons apprécié les hypothèses de construction des Ebitda à 5 ans qui nous ont été communiquées en distinguant l'activité d'e-marchands de l'activité de revenus publicitaires. Nous avons apprécié le taux d'actualisation retenu par rapport à des données sectorielles. Nous attirons votre attention sur le traitement particulier de l'impôt qui n'est pas pris en compte dans les Ebitda prévisionnels mais intégré dans le taux d'actualisation.

La dette financière nette que nous avons estimée à 774 176 euros au 31 août 2011 peut se décomposer comme suit :

- Emprunt obligataire convertible d'une valeur nominale 701 092 € souscrit intégralement par Webedia et intérêts courus de 17 898 €,
- Compte courant Webedia de 127 250 €,
- Trésorerie active de 72 064 €.

Cette dette financière n'est pas prise en compte pour la détermination de la valeur de l'apport. Une approche conventionnelle conduirait à déduire de la valeur d'entreprise mentionnée en annexe 2.2 au projet de traité d'apport le montant de la dette financière nette. Cependant, ces dettes étant assimilées à des quasi-fonds propres ne sont pas déduites de la valeur d'entreprise.

Nous attirons votre attention sur l'impact sur la valeur de l'apport de la non prise en compte de cette dette financière : la valeur de l'apport par action PureStyle s'élèverait à 18,9 € / action avec prise en compte de la dette financière nette contre 23,3 € / action sans prise en compte de la dette financière nette.

3. CONCLUSION

Sur la base du projet de traité d'apport dont nous avons disposé à la date de signature du présent rapport et tel qu'annexé, sur le fondement de nos travaux, et compte tenu de l'observation formulée au paragraphe 2.2 du présent rapport relative au traitement de la dette financière nette, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à 1 010 528 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital, majorée de la prime de fusion, de la société bénéficiaire de l'apport.

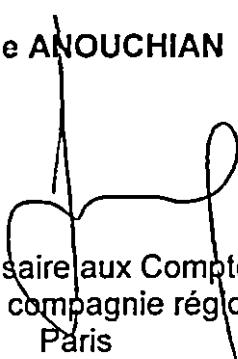
Fait à Paris, le 13 décembre 2011

Damien VERCOLLIER



Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris

Serge ANOUCHIAN



Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris

WEBEDIA Société par actions simplifiée
Société par actions simplifiée au capital de 115 560 Euros
4, rue Léon Joste
75017 Paris
RCS Paris n° 501 106 520

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS A
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21
DECEMBRE 2011**

(4ème ET 5ème RESOLUTIONS)

**Apport des actions de la société Pinacolaweb SAS
par la société PLCB**

Damien Vercollier

5, rue Alfred de Vigny
75008 PARIS
Membre de la compagnie régionale de Paris

Serge Anouchian

15, bis rue Jean Baptiste Pigalle
75009 PARIS

Membre de la compagnie régionale de Paris

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	3
2.	Présentation de l'opération et description des apports.....	3
3.	Diligences réalisées et appréciation de la valeur des apports	5
4.	Conclusions.....	7

1. Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance du tribunal de commerce de Paris en date du 10 octobre 2011, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports réalisés par la société par actions simplifiée PLCB à la société par actions simplifiée WEBEDIA des actions de la société par actions simplifiée PINACOLAWEB.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; ces diligences requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée éventuellement de la prime d'émission.

2. Présentation de l'opération et description des apports

2.1 Présentation de l'opération

La société Webedia prend le contrôle de la société Pinacolaweb par apport de 4 191 actions représentant 52% des droits de vote et du capital réalisé par la SAS PLCB ainsi que par une acquisition concomitante auprès de la SAS PLCB des 3 809 actions restantes.

La société WEBEDIA est une société de contenu internet qui héberge et développe les sites suivants :

- www.purepeople.com
- www.puretrend.com
- www.purefans.com
- www.shopoon.fr
- www.dailyconso.com
- www.aboutdesign.fr
- www.adobuzz.com
- www.ozap.com
- www.chartsinfrance.com
- www.cinemovies.com

La société WEBEDIA est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 501 106 520.

La société PLCB a une activité de Holding. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro B 515 396 141.

L'actif apporté par la société PLCB est constitué par l'ensemble des actions de la société PINACOLAWEB, au capital de 8.000 actions d'un euro de valeur unitaire, qui exerce une

activité de plate-forme de blog internet, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 478 313 497.

2.2 Description des apports

Les éléments d'apport se décomposent en deux parties :

- Un premier traité d'apport signé et daté du 13 décembre 2011, entre la société WEBEDIA (bénéficiaire) et la société PLCB (Apporteur)
 - o L'apporteur et le bénéficiaire sont notamment convenus que l'Apporteur consente au Bénéficiaire un apport en nature portant sur 542 actions Pinacolaweb
 - o Le solde des actions Pinacolaweb (soit 7.458 actions représentant 93,22 % du capital de Pinacolaweb) étant acquis par Webedia par voies d'apport, à hauteur de 3.649 actions et de cession à hauteur de 3.809 actions, ces opérations formant avec l'Apport un tout indivisible
- Un deuxième traité d'apport signé et daté du 13 décembre 2011, entre la société WEBEDIA (bénéficiaire) et la société PLCB (Apporteur)
 - o L'apporteur et le bénéficiaire sont notamment convenus que l'Apporteur consente au Bénéficiaire des apports en nature portant globalement sur 3.649 actions Pinacolaweb.
 - o Le solde des actions Pinacolaweb (soit 4.351 actions représentant 54,38 % du capital de Pinacolaweb) étant acquis par Webedia par voie de cession, à hauteur de 3.809 actions et par voie d'apport à hauteur de 542 (cette dernière opération d'apport étant réalisée préalablement à la présente opération d'apport), ces opérations d'apport et de cession formant avec l'Apport un tout indivisible.

La valeur unitaire des actions PINACOLAWEB apportées et acquises à titre onéreux s'élève à 355 euros.

- Soit un montant de 192.410 euros pour le premier apport de 542 actions de la société PINACOLAWEB
- Soit un montant de 1.295.395 euros pour le second apport de 3.649 actions de la société PINACOLAWEB
- Soit un montant de 1.352.195 euros pour l'acquisition des 3.809 actions restantes.

La valeur globale des 8.000 actions PINACOLAWEB apportées et acquises à titre onéreux s'élève à 2.840.000 euros

3. Diligences réalisées et appréciation de la valeur des apports

3.1 Diligences réalisées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Nos contrôles ont porté sur :

- Le contrôle de la valorisation des actions de la société PINACOLAWEB dont la valeur globale retenue dans les différents traités d'apport en cours de signature est de 2.840.000 euros ; nous nous sommes assurés que la valeur unitaire retenue était vraisemblable et cohérente compte tenu du chiffre d'affaires réalisé, de la rentabilité de l'activité, de ses perspectives futures ainsi que des multiples d'entreprises constatées dans les sociétés du même secteur;
- La vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- L'approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

3.2 Appréciation de la valeur des apports

Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur unitaire des apports, à nous assurer que celle-ci n'était pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspondait au moins au montant des souscriptions suivantes :

- Premier traité d'apport signé et daté du 13 décembre 2011, entre la société WEBEDIA (bénéficiaire) et la société PLCB (Apporteur)
 - o Création par le bénéficiaire, de 1.403 actions de catégorie C d'une valeur nominale de un euro chacune, émises, au prix unitaire de 137,30 euros, par le Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital en rémunération de l'Apport et au titre du versement par l'Apporteur d'une soulté d'un montant de 221,90 euros.
- Deuxième traité d'apport signé et daté du 13 décembre 2011, entre la société WEBEDIA (bénéficiaire) et la société PLCB (Apporteur)
 - o Création par le bénéficiaire, de 9.434 actions de catégorie C d'une valeur nominale de un euro chacune, émises, au prix unitaire de 137,30 euros, par le Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital en rémunération de l'Apport et au titre du versement à l'Apporteur d'une soulté d'un montant de 106,80 euros.

La valorisation retenue dans les différents traités d'apport, est issue du calcul des flux de trésorerie actualisés en retenant un coût moyen pondéré du capital de 20% et un taux de croissance à l'infini de 7% pour le calcul de la valeur terminale.

<u>PINACOLAWEB (en K€)</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>VALEUR TERMINALE</u>
Revenues	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 900 000 €	2 300 000 €	2 800 000 €	
Charges dont refacturations	490 000 €	950 000 €	1 200 000 €	1 500 000 €	1 700 000 €	1 800 000 €	
EBIT	10 000 €	50 000 €	300 000 €	400 000 €	600 000 €	1 000 000 €	5 076 923 €
Valorisation méthode VAN							2 872 962 €
Valeur retenue							2 840 000 €
Valeur unitaire retenue							355 €
Taux d'actualisation	20%						
Taux de croissance secteur web	7%						

Elle est également confortée par des multiples d'EBITDA et de chiffre d'affaires dans des sociétés du même secteur.

<u>PINACOLAWEB (en K€)</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Revenues	500 000 €	1 000 000 €	
EBIT	10 000 €	50 000 €	300 000 €
Multiple revenues	5,66	4,4	
Valorisation multiple revenues	2 830 000 €	4 400 000 €	
Multiple EBIT	14,5	14,7	10,5
Valorisation multiple EBIT	145 000 €	735 000 €	3 150 000 €
Moyenne valorisation multiples			2 761 667 €

Nous avons procédé à un calcul de flux de trésorerie actualisés sur la base des éléments de budget transmis par l'apporteur.

Nous avons maintenu un coût moyen pondéré du capital à 20%, un taux de croissance à l'infini de 2% que nous considérons comme prudent compte tenu du secteur d'activité, et appliqué un taux d'impôt normatif à l'EBIT servant de base au calcul de la valeur terminale. Nous considérons que l'impôt est pris en compte dans le taux d'actualisation pour les 5 premières années.

Sur la base des résultats obtenus, la valeur globale retenue des 8.000 actions PINACOLAWEB apportées et acquises à titre onéreux pour un montant de 2.840.000 euros ne nous paraît pas surévaluée.

4. Conclusions

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur globale retenue des 8.000 actions PINACOLAWEB apportées et acquises à titre onéreux pour un montant de 2.840.000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital, majorée de la prime de fusion, de la société bénéficiaire de l'apport.

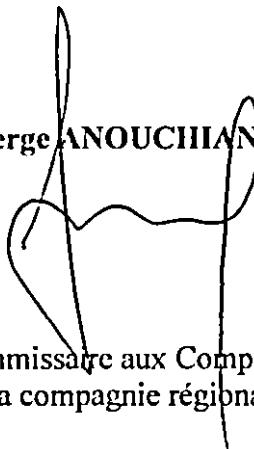
Fait à Paris, le 13 décembre 2011

Damien VERCOLLIER



Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Serge ANOUCHIAN



Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris